

# Les Échos de Bramefarine

n° 60 – décembre 2013 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

## L'Éditorial du maire



*La fin de l'année approche, les travaux d'adduction d'eau potable se poursuivent entre Les Rojons et Répidon. Chacun aura remarqué les trois nouveaux abribus qui, par leurs proportions et leurs matériaux semblent déjà plaire à beaucoup de monde.*

*N'hésitez pas à vous procurer l'ouvrage qui vient d'être édité : Nos Anciens racontent Saint Maximin. C'est une mine de souvenirs, racontés avec humour et tendresse. Des photos d'une grande présence. Nos anciens ont contribué à faire vivre ce village d'aujourd'hui que nous aimons tous.*

*Enfin, Noël approche, les enfants attendent l'arrivée du Père Noël, prévue à Saint-Maximin, le vendredi 20 décembre... Alors avec un petit mois d'avance... bon Noël à tous !*

*René Pois-Pompée. ■*

## Abribus

En début de mandat, nous avons fait la démonstration que, ramené au temps d'utilisation effective, le coût d'un abribus nous paraissait élevé. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous nous sommes limités à prendre la maîtrise des terrains nécessaires pour que les scolaires puissent attendre le bus en toute sécurité. Une signalisation de ces arrêts a été mise en place.

À l'usage, nous avons réalisé que cette seule signalisation ne permettait pas de faire ralentir la vitesse des voitures aux abords des points de ramassage scolaire, compromettant par là même la sécurité de nos enfants.



Au même moment sont parues des études indiquant que le seul fait d'installer un abribus, représentant un volume significatif, juste en

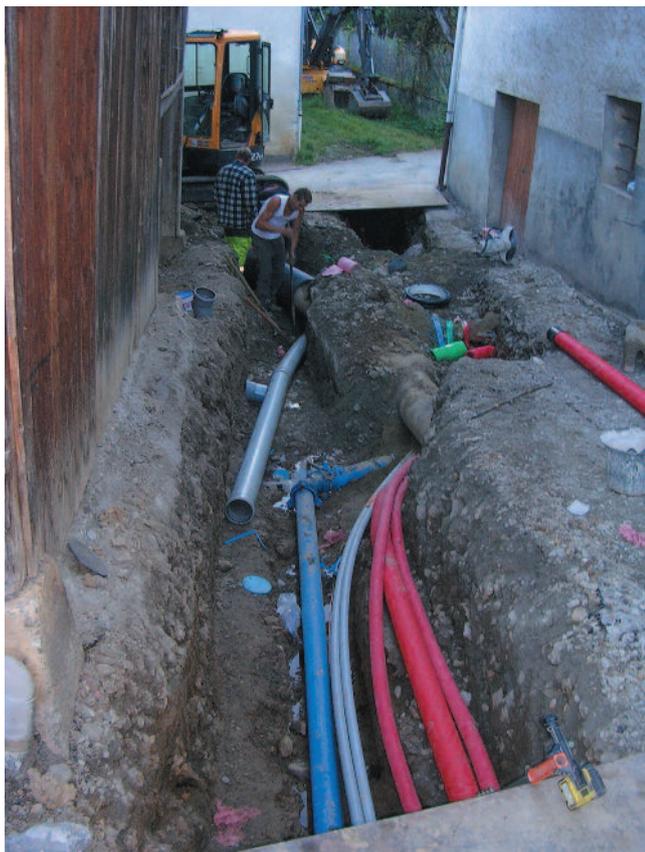
bordure de route, suffisait à réduire la vitesse des voitures, même si cela se faisait inconsciemment. C'est donc en nous appuyant sur ces études que nous avons décidé de l'implantation de trois nouveaux abribus, à Avallon, Les Bruns et en bas de la route de La Combe.

La réalisation en a été

confiée à Gilles Mallet, artisan menuisier sur la commune. Ils sont désormais opérationnels... et, en plus, les avis sont quasi unanimes pour nous dire qu'ils sont beaux ! ■

## Travaux de réseaux

### Saint-Maximin-le-Vieux



Démarrés le 3 septembre, les travaux sont maintenant terminés. Ils ont été réalisés par l'entreprise SMED de Saint-Pierre-d'Allevard. Le réseau d'assainissement a été réalisé, la canalisation d'eau potable a été changée pour la mise aux normes incendie et les lignes aériennes ont été enfouies pour un montant total de 117 600 € TTC. ■

### Les Rojons, Répidon



Les travaux ont débuté le 4 novembre pour une durée prévue de deux mois. Ils sont réalisés par la même entreprise. La conduite d'eau potable entre Les Rojons et Répidon vient d'être remplacée, ce qui permettra la mise aux normes incendie du secteur de Saint-Maximin-le-Vieux et d'une partie de Répidon. Ils se poursuivent par l'enfouissement des lignes aériennes et l'achèvement du réseau d'assainissement dans le hameau des Rojons. Coût de l'opération : 208 700 € TTC. ■

## Préau



Pour remplacer le préau que nous avons dû, en urgence, transformer en classe, il était nécessaire d'en reconstruire un. Les travaux sont en cours et devraient se terminer fin décembre. Il a été prévu pour pouvoir abriter une classe supplémentaire le jour où elle sera nécessaire. Nous avons profité de l'occasion pour intégrer trois W.-C. extérieurs, dont un pour personnes à mobilité réduite, qui viendront compléter les deux seuls qui existaient à l'intérieur de l'école élémentaire. Coût de l'opération : 129 300 € TTC. ■

## Point sur l'opération « Bouchons d'Amour »

Depuis maintenant bientôt quatre ans, les habitants de la commune participent à l'action initialement appelée « un bouchon : un sourire » (association nationale parrainée par Jean-Marie Bigard en 2001), qui consiste en une immense collecte de solidarité, permettant :

- l'achat de matériel pour des sportifs handicapés ;
- l'amélioration des conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap ;
- d'aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle.

Pour rappel, cette association ne compte que des bénévoles qui mènent une action solidaire et écologique ; tous les fonds étant redistribués dans leur intégralité. Les bouchons sont rachetés 200 € la tonne par la société de recyclage ERYPLAST, située en Belgique.

### Les bouchons ACCEPTÉS sont :

- les bouchons alimentaires : eau, lait, soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche... ;
- les bouchons ménagers : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols... ;
- les bouchons de cosmétiques : déodorants, laque, parfum... ;
- les bouchons de produits d'hygiène : dentifrice, shampooing, produits douche... ;
- les couvercles en plastique : chocolat et café en poudre, moutarde... ;
- divers : les boîtes de pellicule photos, les œufs Kinder...

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit. À noter que la colle utilisée par les fabricants est à base d'hévéa, ce qui est tout à fait compatible avec le recyclage.

**ATTENTION** : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.



### Les bouchons REFUSÉS sont :

- les bouchons de produits chimiques hautement toxiques ;
- les bouchons de sécurité : détergents... ;
- les bouchons de médicaments.

### Grâce à votre aide, l'association a participé aux opérations sur la Savoie (proximité géographique), à hauteur de :

- 500 €, à l'achat de deux fauteuils pour pratiquer le basket fauteuil ;
- 2 000 €, au financement du fauteuil roulant électrique d'un particulier ;
- 700 €, pour l'acquisition d'un système de motorisation de « Joëlette » pour l'association Handi Évasion Savoie ;
- 2 000 €, au financement d'un fauteuil tout terrain pour le comité Handisport Savoie.

**Le chargement du 30<sup>e</sup> camion de l'antenne de Savoie – le 4<sup>e</sup> camion de l'année 2013 – se fera le mardi 17 décembre 2013, à 13 h 45, 1223 avenue de la Boisse, à Chambéry. À cette occasion l'association compte sur le maximum de bénévoles. Vous pouvez donc les rejoindre.**

Pour information : l'association recherche des bénévoles, réguliers ou occasionnels. Permanences de tri : les mardi et vendredi, de 14 heures à 17 heures.

### Point de collecte sur la commune : salle polyvalente de Saint-Maximin,

les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 30 à 13 h 30, et de 16 h 30 à 18 h 30 pendant les jours scolaires, En dehors de ces horaires, contactez la mairie.

Renseignements complémentaires :

- site de la Savoie :  
<http://www.bouchonsdamour73.com> ;
- site national :  
<http://www.bouchonsdamour.com/bouchons.htm>. ■

## Arrivée du Père Noël

Les enfants de l'école de Saint-Maximin auront l'honneur de vous présenter leur spectacle de Noël, le vendredi 20 décembre 2013, à 15 h 30, dans la salle des fêtes de la commune. À la suite de cet événement, un goûter sera offert aux enfants par l'association *Vive l'école*. Vous aurez la possibilité de jouer avec les jeux qui seront mis à votre disposition.

L'association *Vive l'école* organisera une vente de châtaignes grillées et de délicieux gâteaux amoureusement préparés par les mamans de nos chers bambins. Une occasion de vous régaler avant les fêtes ! Le tirage de la tombola et la remise des lots se dérouleront pendant les animations.



La municipalité vous convie, par l'intermédiaire de l'association « *Limonaire et Manivelles* » de Saint-Alban-Leysse, présente à partir de 16 h 30, à découvrir les sonorités d'un instrument traditionnel : l'orgue de Barbarie.

Puis vous pourrez assister aux illuminations du feu d'artifice, dans le parc du centre-village, événement qui précédera l'arrivée du Père Noël. Les adultes pourront se réchauffer avec le vin chaud offert et les enfants, avec les papillotes tombées de la hotte.

Nous vous attendons nombreux pour participer à cet événement qui clôturera l'année 2013. ■

## Paniers de Noël des anciens



L'équipe municipale remettra, aux habitants de la commune de plus de soixante-dix ans, le traditionnel « panier de Noël ». La distribution s'effectuera le lundi 23 décembre 2013.

Si vous êtes concerné(e)s et que vous deviez être absent(e)s ce jour-là, merci de prévenir la mairie pour que votre panier soit déposé chez un voisin de votre choix ou tenu à votre disposition en mairie (tél. 04 76 97 60 19, mél : [mairie@stmaximin38.fr](mailto:mairie@stmaximin38.fr)). ■

## État civil

*Seuls sont publiés les avis de naissance et de mariage ayant reçu un accord des familles pour leur communication.*

**Mariages :** 10 août, Sébastien Coget & Floriane Pois-Pompée ; 7 septembre, Thomas Michaud & Aurélie Paquet ; 19 septembre, Alexandre Olivares & Polina Baryshnikova ; 28 octobre, Raphaël Grimaud & Arina Yustus.

**Décès :** 19 septembre, Maurice Mollard ; 24 novembre, Jeanne Buissard. ■

## Nos anciens racontent Saint-Maximin, leur village

Là encore, en début de mandat, nous avons commencé une série d'entretiens avec des anciens, sur la commune, pour recueillir leurs témoignages sur le village des années écoulées. Ces articles avaient bien plu, mais, les priorités s'étant déplacées, on a dû reporter à plus tard la suite de ces entretiens.

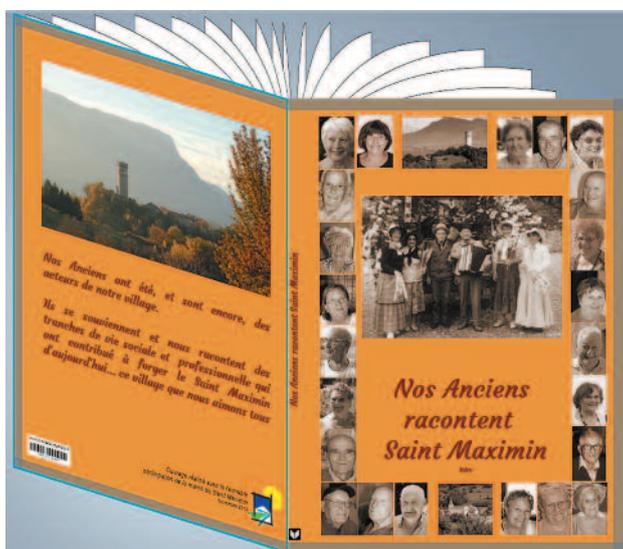
Récemment, Arlette Aguetz et Emmanuel Gilbert ont décidé de reprendre et finaliser ce projet en en faisant un « livre-photos ». C'est ainsi que, depuis le mois de juin dernier, ils ont sillonné la commune, stylo à la main et appareil-photo sous le bras, à la rencontre d'environ vingt-cinq personnes parmi les anciens de Saint-Maximin.

L'objectif de la démarche était, d'une part, de recueillir la mémoire du village et de la formaliser dans un ouvrage, simple et facile d'accès, et, d'autre part, de « casser » quelques « *a priori* », notamment l'idée, chez certains enfants, que, dès lors qu'on est en retraite, qu'on ne travaille plus, on n'a plus d'utilité sociale... Et pourtant, tout ce que ces anciens racontent, c'est bien sûr le village d'avant, mais c'est aussi la manière dont ils ont contribué à en faire ce qu'il est devenu aujourd'hui, celui où nous aimons tant vivre... Par ailleurs, on entend parfois dire que les « nouveaux arrivants » ne s'intègrent pas au village, et que, de ce fait, la vie sociale d'antan a disparu... Nous vous invitons à lire certains des témoignages recueillis et vous constaterez que c'est plus le mode de vie de tous (anciens comme nouveaux) qui a évolué vers un repli sur soi, sur son noyau familial.

Aujourd'hui, le travail ne se partage plus dans les champs, ni dans le village : il faut aller travailler en dehors de la commune. Au dernier recensement, on constate que plus de 210 personnes – sur 240 actifs – travaillent hors de la commune ! En rentrant chez soi, que l'on soit natif du village ou récemment implanté, on doit s'occuper des enfants, des courses, du repas... et, après, on se pose devant la télévision...

Bref, cet ouvrage est aussi un regard sociologique sur l'évolution des comportements et des modes de vie.

Une page avec le portrait de l'ancien et, en face, son récit... et cela pour vingt-cinq personnes. Certes, il aurait été possible d'en interroger bien d'autres au village, de la même génération... mais, alors, au risque de voir les souvenirs se répéter, rendant la lecture moins originale... Certains ont pu s'en sentir frustrés... Qu'ils se rassurent : cet ouvrage n'est, nous l'espérons, que le premier d'une série qui n'attend que des auteurs pour prendre la suite ; les thèmes intéressant les habitants ne manquent pas...



Cet ouvrage est en vente au prix de quinze euros. Le prix de revient est plus élevé, mais la différence entre le prix de vente et celui de revient a été prise en charge par la collectivité, afin de rendre ce livre accessible à tous. Cette dépense municipale a été financée grâce à des économies réalisées sur d'autres postes du budget communal.

Vous pourrez vous procurer ce livre :

- en mairie (aux heures d'ouverture au public), à partir du lundi 2 décembre ;
- le mardi 10 décembre à la sortie de l'école, à 16 h 30 ;
- lors du repas de fin d'année des anciens à la salle polyvalente ;
- le 20 décembre, pour l'arrivée du Père Noël ;
- lors des vœux du maire, le 10 janvier 2014.

Les heures précises des jours de vente vous seront communiquées dès qu'elles seront connues.

Pour information, à l'issue de la séance des vœux du maire, nous inaugurerons une exposition gratuite de photos, à la salle polyvalente, avec les portraits des anciens qui ont été interviewés, ainsi que des vues du village au siècle dernier. Seront également exposés, les portraits des membres des Cygnes de la Tour (association des anciens). ■

## Rappel : inscription sur les listes électorales

Les dates des deux tours des prochaines élections municipales ont été arrêtées aux **dimanches 23 et 30 mars 2014.**

Pour voter aux municipales, il faut réunir les conditions suivantes :

- avoir la nationalité française ;
- avoir plus de 18 ans le jour du vote ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être inscrit sur la liste électorale.



### ATTENTION NOUVEAUTÉ !

En application de l'article R. 60 du code électoral, récemment modifié, **une pièce d'identité devra obligatoirement être présentée au moment du vote** : il pourra s'agir, notamment, de la **carte nationale d'identité** ou du **passport** (en cours de validité ou périmés), du **permis de conduire**... ■

## Modalités pour se présenter aux élections municipales

- vous souhaitez vous présenter aux élections municipales ? Il vous faut :
  - être de nationalité française,
  - disposer du droit de vote,
  - être majeur(e),
  - faire acte de candidature,
  - respecter les textes sur le financement des campagnes électorales ;
- vous devez ensuite constituer une liste de quinze personnes (maximum), mais ce n'est pas obligatoire. La liste peut ne comporter que quelques noms... à l'extrême, vous pouvez même vous présenter seul ! ;
- vous devrez déposer cette liste en préfecture, quelques jours avant les élections (au plus tard le 6 mars, avant 18 heures) ;
- enfin... il est « préférable » d'avoir quelques idées et objectifs sur ce que vous souhaitez faire si vous êtes élu(e).

NB : pour les communes de la taille de Saint-Maximin, la parité homme/femme n'est pas obligatoire, contrairement aux communes plus importantes. En revanche, rien ne vous interdit de vous en approcher... Pour information, il y a un peu plus de femmes que d'hommes sur la commune !

Ce n'est pas plus compliqué que cela !

La préfecture de l'Isère propose, sur son site Internet, de nombreux documents à télécharger, notamment le *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants*.

Ils sont accessibles à partir du lien suivant : <http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Municipales-2014>. ■

## Révision des listes électorales avant le 31 décembre

### Inscription sur les listes électorales :

- pour les nouveaux habitants :
- se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### Révision des listes électorales :

- pour les personnes qui n'ont pas reçu la propagande électorale des dernières élections ;
- pour les personnes qui ont constaté des anomalies sur leur carte électorale ;
- pour les personnes qui ont changé d'adresse dans la commune ;

→ se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

NB : inscription sur les listes électorales pour les membres de l'Union européenne et les Français de l'étranger : s'adresser en mairie ou consulter le site Internet du ministère de l'Intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr). ■